

Municipalité de Leclercville



8013, Marie-Victorin  
Leclercville (Québec) G0S 2K0  
Tél : 819 292-2331  
www.munleclercville.qc.ca

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2023-186

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, que lors de la séance ordinaire du 10 octobre 2023, le conseil municipal a approuvé le règlement 2023-186 intitulé:

#### **RÈGLEMENT 2023-186 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS 2016-121 ET 70-2009 DECRETANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1**

Le présent règlement a pour but d'indexer le taux de taxes au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année selon le taux publié par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans la Partie 1 de la Gazette officielle du Québec, conformément à l'article 2.1 du Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 (chapitre F-2-1, r.14).

Le règlement est disponible au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité.

Le 21 décembre 2023,

Sylvie Lemay  
Directrice générale

#### **CERTIFICATS DE PUBLICATION**

Je, soussignée, SYLVIE LEMAY, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Leclercville, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché entre 8h et 16h, mis sur le site internet et publié dans le journal L'Écho des Falaises le 21<sup>e</sup> jour de décembre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 21 décembre 2023.

Sylvie Lemay  
Directrice générale et greffière-trésorière